

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
07/11/2023**

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 20/10/2023

Présidence de : Mme Nadine HOMO

Quorum : 16

Nombre des présents : 10

Nombre d'absents excusés :

A. Fonctionnement général et financier :

1. Installation du conseil d'administration (pour info)
2. Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration (vote)
3. Principe de création de la commission permanente et compétences déléguées (vote)
4. Composition des différentes instances (vote)
5. Délégations de signature de la principale adjointe (pour info)
6. Délégations de signature de l'adjointe gestionnaire (pour info)
7. DBM (vote)
8. Ventilation de la dotation complémentaire des crédits pédagogiques ETAT (vote)
9. Conventions AGAPE (vote)

B. Fonctionnement pédagogique et éducatif

1. Informations générales – Rentrée 2023 (pour info)
2. Organisation des rencontres parents professeurs (pour info)
3. Le programme de l'association sportive (pour info)

C. Questions diverses

Le Secrétaire de séance

Alexandra Dolci-Chauvin

La présidente du CA

Nadine HOMO

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 7 NOVEMBRE 2023

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom- Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	MME HOMO Nadine	X						
	Principale adjointe	MME DOLCI- CHAUVIN Alexandra	X						
	Gestionnaire	Mme HABRIOUX Claudianne	X						
	CPE	MME MARGOLLE Candice	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	MME NIETO Rose- Marie				PÉNICAUD Bernard			
	Collectivité de rattachement	MME TRUONG Elodie							
	Commune siège	MME CHASSAGNE Christelle							
Personnalité qualifiée	Commune siège	M. GERARD Hervé							
Total		M. JUILLARD Alain	oui						
Personnels de l'établissement		M. JAOURDI Samir	N			MORINEAU Frédéric oui			
		Mme DESBLANCS Julie	oui			BORDEAUX Régis oui			
		Mme PROUTEAU Annabelle	oui			FAUVINET Céline oui			
	Personnels d'enseignement	Mme RATIER Anne	N			AUTRET Erwan	non		
		MME DUMAS Sandrine	N						
		M. COLLON Adrien	oui						
		MME CHARTIER Julia	oui						
		M. MANSAUD Jean- François	N			MORIN Jean Philippe oui	oui		
		LAFORET Nelly	N						
	Total		MME VINCENT Bénédicte	oui					
Parents d'élèves et élèves		M. ROBERT Stéphanie	oui			KHALIFA Sandrine	oui		
		Mme MARZAC Sophie				HERBLOT Guillaume	oui		
		M. JOURDAIN Karl arrivé à 18H15	oui						
		M. RABAULT Etienne				CHAMPEIL Luc			
		Mme BERNELAS Delphine	oui			NAUD Céline			
	Elus parents d'élèves	M. MANSART Aurélien							
			oui						
	Parents d'élèves et élèves	Mme NTEP Augustine Clarisse							
		M. AYROLLES Réhad				BALMER Ludmilla FAUBERT Camille			
	Elèves	M. HACHELAF Faiza				LEAUMENT Oscar			
Total		Mme ROME PELLETIER Marguerite							

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H10 avec 19 présents. Mme Dolci-Chauvin, principal adjoint, assure le secrétariat. Madame la Présidente l'en remercie.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et remercie tous les membres du Conseil d'Administration de leur présence. Les élus de la collectivité départementale sont excusés.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 28 septembre 2023.

Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

Elle ajoute deux points :

- ✓ la modification du budget prévisionnel « Echange franco-allemand »
- ✓ la convention relative à l'occupation à titre précaire d'un logement de fonction vacant

Arrivée de M. Jourdain (20 présents)

A. Fonctionnement général et financier :

1. *Installation du conseil d'administration*

Mme la présidente procède à l'installation du conseil d'administration, en rappelant les grands principes de cette assemblée. Les membres se sont au préalable présentés.

Le Conseil d'administration est l'assemblée délibérante du collège.

Cette instance est présidée par la principale, en cas d'empêchement, c'est la principale adjointe qui la préside. Mme la principale tient à ce que cette instance soit un lieu de discussion et d'échange dans le respect de chacun.

Les compétences décisionnelles du conseil d'administration concernent essentiellement :

- ✓ l'emploi des dotations horaires
- ✓ l'organisation du temps scolaire
- ✓ le règlement intérieur, le projet d'établissement, le contrat d'objectifs
- ✓ la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires
- ✓ le budget et le compte financier de l'établissement
- ✓ l'acceptation des dons et legs
- ✓ la passation de contrats et de conventions dont le chef d'établissement est signataire, ou de l'adhésion à tout groupement d'établissements.
- ✓ les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité.
- ✓ les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves ;
- ✓ le rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Les compétences consultatives :

- ✓ La création ou la suppression d'options
- ✓ Les principes de choix de manuels scolaires...

La cheffe d'établissement peut consulter le conseil d'administration pour prendre les mesures ayant trait au fonctionnement administratif général de l'établissement, et plus généralement, sur toute proposition intéressant la vie de l'établissement.

Dans le cadre de ces compétences consultatives, le conseil d'administration donne un avis.

Arrivée de M Rabaud 18H25 (21 personnes)

2. Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration (vote)

Les membres du conseil adoptent le règlement intérieur du conseil d'administration. L'article 5 est modifié : le temps maximum d'un CA est fixé à deux heures.

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3. Principe de création de la commission permanente et compétences déléguées (vote)

Le conseil d'administration doit se prononcer sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide de lui déléguer.

M. Mansart et Mme Desblancs indiquent que la représentativité au sein de cette instance n'est pas suffisante et qu'il y a le souhait que les décisions soient votées en CA.

Mme la Présidente précise que les décisions sont transmises aux membres du conseil d'administration, et qu'effectivement les compétences déléguées ne sont pas discutées au conseil.

Rien n'interdit de créer une commission permanente en cours d'année.

Mme la Présidente donne lecture des compétences du conseil d'administration qui peuvent être déléguées à la commission permanente :

- ✓ La passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire ;
- ✓ les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves ;
- ✓ le programme de l'association sportive fonctionnant au sein de l'établissement ;
- ✓ l'adhésion à tout groupement d'établissements ;
- ✓ la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;
- ✓ le programme d'actions établi chaque année par le conseil école-collège ;
- ✓ l'acceptation des dons et legs ;
- ✓ les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité.
- ✓ un plan de prévention de la violence, qui inclut notamment un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement.

L'assemblée décide de ne pas instituer la commission permanente avec 21 voix contre la délégation de compétences du CA à la commission permanente

Vote : POUR : 0 ABSTENTION : 0 CONTRE : 21

4. Composition des différentes instances

La composition des différentes commissions est annoncée.

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5. Délégations de signature de la principale adjointe (pour info)

6. Délégations de signature de l'adjointe gestionnaire (pour info)

Mme la présidente explique qu'elle est secondée dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives par Mme Dolci-Chauvin, et dans ses tâches de gestion matérielle, financière et administrative par Madame Habrioux.

Elle leur délègue sa signature afin de faciliter le fonctionnement de l'établissement et l'organisation interne. Cette délégation permet d'assurer la continuité du service en cas d'absence. Déléguer sa signature n'empêche pas la cheffe d'établissement de continuer à prendre des décisions dans les domaines délégués.

7. DBM (vote)/mise à jour du budget de l'échange franco-allemand.

Mme Habrioux présente une décision budgétaire modificative concernant le budget de l'échange franco-allemand. Cette DBM correspond à la première partie de l'échange (les élèves de FONTANES en Allemagne fin 2023). Par ailleurs, elle propose de voter le budget prévisionnel (version 2) car il y a eu des modifications. Le transport SNCF est un peu plus cher que prévu. Les transports pour l'île de Ré sont moins chers. Les frais de réception pour l'accueil des élèves allemands et la contribution du foyer socio-éducatif sont modifiés.

Les membres du conseil d'administration adoptent le budget prévisionnel modifié à l'unanimité

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent à l'unanimité la contribution du FSE

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la DBM applicative associée pour l'année scolaire 2023

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

8. Ventilation de la dotation complémentaire des crédits pédagogiques ETAT (vote)

C'est une dotation demandée par M. Lefebvre en juillet 2023 pour financer les manuels scolaires numériques, la dotation complémentaire s'élève à 4900 euros. Une discussion s'engage sur manuels papier//manuels numériques. Le but du livre numérique était d'alléger les cartables. Le livre numérique au fil du temps revient beaucoup plus cher avec l'abonnement annuel. Avec le livre papier il y a le lien avec le livre objet, feuilleter, chercher d'autres informations qui est un plus au niveau pédagogique etc. Mme Fauvinet indique que la question s'était posée l'an dernier mais qu'il était beaucoup trop cher de financer des livres et c'est regrettable. Aujourd'hui il y a un manuel papier en classe, si l'élève pouvait avoir un manuel papier, il pourrait le laisser à la maison et ça ne changerait rien au niveau du poids des cartables. M Jourdain demande à demander la position des élèves en CVC.

Mme la présidente indique que c'est un point qui sera examiné en conseil pédagogique.

Les membres du conseil d'administration acceptent à l'unanimité la ventilation de la dotation des crédits pédagogiques sur les manuels numériques

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

9. Conventions AGAPE (vote)

Convention d'adhésion au marché des fournitures de bureau et papier de reprographie de juin 2024 à juin 2025 :

Les membres du conseil d'administration acceptent à l'unanimité que la cheffe d'établissement signe la convention d'adhésion au marché des fournitures de bureau et papier de reprographie.

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Convention d'adhésion au marché de l'épicerie :

Les membres du conseil d'administration acceptent à l'unanimité que la cheffe d'établissement signe la convention d'adhésion au marché de l'épicerie.

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

10. Convention pour l'occupation précaire d'un logement du collège Fontanes :

Ce logement vacant serait occupé par un personnel de la DSDEN qui arrive de la Nouvelle-Calédonie. C'est une occupation temporaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent à l'unanimité que la cheffe d'établissement signe cette convention.

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

B. Fonctionnement pédagogique et éducatif

1. Informations générales – Rentrée 2023 (pour info)

Mme Homo annonce l'arrivée de M. Hurteau contractuel en éducation musicale le 06 novembre.

➤ Résultats du DNB et le bilan de l'affectation.

Mme la Présidente présente les résultats du DNB et le bilan de l'affectation.

Les résultats au DNB sont honorables mais en deçà des attendus. Selon la composition sociale et le niveau scolaire à l'entrée en sixième des élèves, le taux de réussite devrait être supérieur.

Concernant l'affectation post troisième, tous les élèves ont été affectés.

Résultats du DNB session 2023 (France, 89.1%)

DNB % Admis	2021	2022	2023
Académie	86.88	86.00	88.00
Département	89.12	89.26	90,8
Etablissement	86.25	90.41	86,5
Effectif	160	146	156

Part d'élèves avec mentions	2021	2022	2023
Académie	69.68	68.05	72.00
Département	72.87	72.39	
Etablissement	72.50	78.08	82,2

Résultats de l'affectation :

Nombre s d'Elèves	Total affectés	2 nd GT	2 ^{nde} PRO	CAP et apprentissage
163	163	128	25	10
		78.5%	15.33%	

➤ La structure pédagogique : 603 élèves au 22/10/2023 (621 en 2023)

	6ème	5ème	4ème	3ème	Total
CLASSES	5	5	6	6	22
EFFECTIFS	130	125	152	161	568
ULIS	6	3	1	3	13
Espagnol		95	125	128	348
Allemand		28	30	24	82
Chinois				15	15
Latin		12	34	15	61
Grec				23	23
Classe Passerelle					34
CHAM	14	6	11	8	39
SECTIONS	9	20	25	28	82

Sections sportives	
Natation	15
Tennis de table	14
Football	34
Judo	17
Total	82

Régime		
Internes	21	3.5 %
Demi-pensionnaires	501	83 %
Externes	81	13.5 %

Filles	258	42
Garçons	345	58

DRN	6
Classe passerelle	34

600 élèves au total avec la classe passerelle (621 en 2022 – 3.5%).

Une majorité de garçons 58% filles 42%. On peut regretter la faible mixité dans les sections sportives.

La plupart des élèves sont demi-pensionnaires (82 %).

Concernant la deuxième langue vivante, l'espagnol reste largement dominant.

L'option « chinois » vit sa dernière année.

Baisse notable des latinistes en 5^{ème} : 25,2 % en 2021 - 23,8 % en 2022 - 9,1 % en 2023, mais les cohortes sont fluctuantes.

➤ Bilan de rentrée :

Tous les postes sont assurés. Les besoins des élèves à handicap sont tous couverts.

➤ La sécurité :

Elle a été renforcée dans le cadre du plan vigipirate qui a été élevé au niveau «urgence attentat ».

Les exercices :

Il a été procédé à un exercice d'évacuation incendie le 26 septembre à 09h10. L'exercice a été pris au sérieux, les élèves ont suivi les consignes.

L'évacuation avant l'appel s'est déroulée en 3, 41 minutes, dans le calme et en bon ordre.

Deux portes coupe-feu ont mal fonctionné. Intervention de la SPIE. Cour Barra : Salles rejointes avant que l'ordre de fin de l'alerte soit donné.

Le PPMS intrusion est programmé jeudi 09/10/23.

La sécurité n'est pas aisée à assurer au collège Fontanes, l'entrée du 56 étant éloignée de tout.

➤ Informations diverses :

- Lundi 13 octobre, un hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard a été rendu sur la cour.
- La cérémonie républicaine de remise du DNB a eu lieu vendredi 22 octobre.

2. Organisation des rencontres parents professeurs

Mme Dolci-Chauvin présente l'organisation retenue.

- pour le niveau 6^{ème} Jeudi 23 novembre et 16H00 à 20H00
- pour le niveau 5^{ème} Mardi 9 janvier 2024
- pour le niveau 4^{ème} Lundi 18 décembre 2023
- pour le niveau 3^{ème}, Mardi 28 novembre de 16H00 à 20H00

Les prises de rendez-vous se font via pronote ou sur papier.

Mme la présidente évoque ces rencontres dans un cadre plus large qui concerne le dialogue avec les parents.

Mme la présidente informe les membres du conseil d'administration :

- ✓ des conditions d'accueil des parents :

L'ensemble des entretiens s'effectue sur rendez-vous.

Les parents se présentent à l'entrée principale, 56 Rue du 14 juillet. Les professeurs veillent à transmettre leurs différents rendez-vous au secrétariat et à la vie scolaire afin de veiller à un contrôle optimal des entrées.

La direction reçoit sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat élèves. Mme la principale effectue le suivi des élèves de 5^{ème} et 4^{ème}. Mme la principale adjointe, celui des 6^{ème} et 3^{ème}. L'orientation des 3èmes est partagée.

- ✓ des conditions dans lesquelles les parents peuvent accéder à Pronote :

Un identifiant et un mot de passe sont transmis aux parents par l'intermédiaire de leur enfant lors de leur entrée dans l'établissement. Ils accèdent à différentes informations sur la scolarité de leur enfant : emploi du temps, notes obtenues aux évaluations, absences, retards, punitions, ... Différentes informations administratives sont également transmises : sorties, réunion parents professeurs, activités...

Pronote est le canal numérique privilégié pour la communication entre les parents et les enseignants.

Le carnet de liaison est le support papier de communication. Il reste un outil important, surtout pour les familles qui ont des difficultés d'accès à internet ou qui ne maîtrisent pas le numérique.

- ✓ des différentes réunions prévues avec les enseignants :

- une réunion d'information de rentrée pour les parents d'élèves de 6^{ème} et 3^{ème}
- une réunion parents-professeurs (entretiens individuels)

- L'information sur l'orientation sera effectuée par la PsyEN et la direction lors d'une réunion organisée fin janvier pour le niveau 3^{ème}. La principale souhaite inviter les proviseurs des établissements du secteur mais ils sont très sollicités.

Mme la Principale reçoit en septembre les représentants de la FCPE et à leur demande.

- Mme Dolci-Chauvin principal adjoint annonce que dans le cadre du CESCE une conférence à destination des parents, présentée par Mme le Major Hérault sur le thème réseaux sociaux et harcèlement aura lieu le 21 novembre.

3. Le programme de l'association sportive (vote)

M. Morineau présente l'association sportive.

Licenciés (63 % de garçons et 36 % de filles)

Les élèves de sections sportives sont majoritaires à l'AS et ce sont majoritairement des garçons (section football)

Les effectifs restent stables, le taux de licenciés est supérieur à la moyenne nationale.

Les résultats sont très bons.

Des élèves licenciés sont validés jeunes officiels : 40 sont jeunes juges/arbitres ou jeunes coach/capitaines

Activités et séances :

- ✓ le lundi (sports collectifs), 12h30 -13h30
- ✓ mardi (gymnastique), 12h30 -13h30
- ✓ et vendredi (danse, arts du cirque), 12h30 -13h30
- ✓ Ainsi que le mercredi après-midi à partir de 13h30.

Vote : POUR : 21

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

M Jourdain demande si devoirs faits a commencé, ça l'est pour les 6èmes avec une obligation d'y participer pour les élèves à besoins. Le BAR est ouvert (Bureau d'aide rapide).

M. Mansart regrette l'absence des élus du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H13.